

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2025

INSTAURER DES PEINES PLANCHERS POUR LES CRIMES ET DÉLITS COMMIS CONTRE
LES MEMBRES DE LA FORCE PUBLIQUE ET LES POMPIERS - (N° 1410)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL16

présenté par
Mme Barèges, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 30, supprimer les mots :

« , de réclusion ou de détention ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.